



COMMUNE D'AUBONNE

Conseil communal

Extrait du procès-verbal de l'assemblée du 31 mars 2009

Présidence : Mme Sandra Linder

LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

vu le préavis municipal du 13 février 2009 n° 6/09 "Augmentation de la participation communale au capital actions de la SEFA"

oui le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet

oui le rapport de la commission des finances

considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

d é c i d e

de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

1. accepte que la Municipalité augmente sa participation communale au capital actions de la SEFA;
2. autorise la Municipalité à acquérir 1'300 actions de série A au prix de Fr. 200.- l'action pour un montant total de Fr. 260'000.-;
3. autorise la Municipalité à prélever cette somme sur la trésorerie courante ou, si nécessaire, à recourir à l'emprunt de tout ou partie du montant aux meilleures conditions et dans les limites fixées par le plafond d'endettement adopté par le Conseil communal.

Au nom du Conseil communal

La présidente

La secrétaire

S. Linder

R.-M. Regidor

Le délai référendaire de 20 jours court dès le 3 avril 2009.